

R E G L E M E N T I N T E R I E U R
D U C H A M P I O N N A T R E G I O N A L D E S C L U B S J e u P r o v e n ç a l
C R C J P

Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion du CRC Jeu Provençal de la région Occitanie. Il est un complément au règlement du CNC JP consultable sur le site de la FFPJP.

Composition

Le CRC Jeu Provençal est composé de 32 équipes réparties en une division unique (CRC JP). Cette division est composée de 4 groupes de 8 équipes. Ces groupes sont composés par des clubs appartenant aux 4 zones géographiques définies. Les ententes de club ne sont pas autorisées à participer à ce championnat.

Calendrier

Pour la phase de groupes, 2 journées à 2 matchs et un week-end à 3 matchs selon un calendrier établi chaque année.

1ere journée : 2 matchs, la semaine 26

2eme journée : 2 matchs, la semaine 28

3eme journée : 3 matchs le week-end de la semaine 35

- Pour la phase finale

2 journées de la semaine 38

1ere après-midi : ¼ de finales

2eme matin : ½ finales

2eme après-midi : finale et match de classement

- Horaires :

○ Sur un week-end à 3 matchs, le premier débutera le samedi à 14 heures, le second débutera le dimanche à 8 heures et le troisième le dimanche après-midi à une heure déterminée par le jury

○ Sur une journée à deux matchs, le premier débutera à 8 heures et le second à une heure déterminée par le jury

Critères de classement des équipes

Pour effectuer le classement entre toutes les équipes placées au même rang après la phase de groupes, il faut tenir compte les critères suivants :

1. Nombre total de points marqués

2 - En cas d'égalité de points au classement :

entre 2 équipes : résultat de l'opposition entre elles. En cas de nul, application du critère 3 et si nécessaire 4 et 5

entre 3 ou plusieurs équipes : application du critère 1 puis si nécessaire de 3 à 5 à **partir des seuls résultats des oppositions des équipes concernées**. Si le départage permet de classer une ou des équipes avec le critère 1, les autres équipes encore à égalité sont classées en application des critères 2 à 5.

3 - Point average général (différence des points Pour et Contre)

4 - Total des points « pour » le plus élevé

5 – Dans l'opposition entre elles, le nombre total de parties gagnées dans chaque phase de jeu puisque ce nombre est impair (3 D + 2 T = 5)

Phase finale

Les deux premiers classés de chaque groupe participeront à cette phase, soit 8 équipes.

Les premiers de groupe seront classés de 1 à 4.

Les deuxièmes de groupe seront classés de 5 à 8.

Les rencontres des phases finales seront jouées suivant un tableau préétabli.

Un match de classement aura lieu entre les perdants des ½ finales.

Tableau des oppositions de la phase finale à 8 équipes

- Quarts de finale :
 - 1° contre le 8° (Quart 1)
 - 2° contre le 7° (Quart 2)
 - 3° contre 6° (Quart 3)
 - 4° contre 5° (Quart 4)
- Demi-finales :
 - Vainqueur du Quart 1 contre vainqueur du Quart 4
 - Vainqueur du Quart 2 contre vainqueur du Quart 3

Le nombre d'équipes participant aux finales nationales sera déterminé par la FFPJP.

Montées et descentes

Création d'un groupe élite pour 2026

Une 1ere division avec un seul groupe de 8 équipes sera créé pour la saison 2026.

Montées

- Tant que le CNC sera un rassemblement national, il n'y aura pas de montées en nationale.
- Les 8 équipes ayant terminé aux 2 premières places de chaque groupe lors de la saison 2025 accéderont à la 1ere division.
- Les 13 champions départementaux accéderont à la 2eme division.

La 2eme division sera constituée de 4 groupes de 8 équipes.

Descentes

5 équipes seront reléguées au niveau départemental (les 8emes de chaque groupe et le plus mauvais 7eme)

Dans le cas où toutes les équipes classées à la même place dans les 4 groupes ne montent pas (ou ne descendent pas), nous effectuerons un classement entre toutes les équipes placées au même rang dans les 4 groupes.

Ce classement sera utilisé pour effectuer d'éventuels repêchages d'équipes.

Aide financière aux clubs

Par journée de compétition, le Comité Régional versera à l'issue de la compétition :

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
- Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.

Pour le week-end à 3 matchs :

- Si le club est situé à plus d'une heure de route du lieu des rencontres :
 - Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide pour le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
 - Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.
 - Une indemnité forfaitaire d'hébergement de 150,00€
- Si le club est situé à moins d'une heure de route du lieu des rencontres :

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide pour le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club pour chaque jour.
- Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.

Pour la finale, les clubs qualifiés pour la deuxième journée percevront un forfait d'hébergement de 150,00€ sous réserve que le siège du club soit situé à plus d'une heure de route du lieu de la finale.

Charges du club organisateur

- Terrains

Préparer 12 terrains numérotés et tracés à la ficelle (largeur 3.5 m minimum et 24 m de long). Si possible les terrains devront être clos par des barrières ou par une corde, placée au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure.

CRC JP 2025

8
19
5
32

CRC JP 2026

CRC JP 1	CRC JP 2
8	13
	19
8	32

CODE DE COULEURS

	MAINTIEN EN CRC JP 1
	DESCENTE EN CRC JP 2
	MONTEE EN CRC JP 1
	MAINTIEN EN CRC JP 2
	DESCENTE EN CDC JP
	MONTEES DE CDC JP